

## SPORT ET RÉGIONALISME

Pour s'affirmer, les régionalismes s'appuient volontiers sur les pratiques sportives censées incarner l'identité dont ils se réclament : lutte bretonne, pelote basque, jeux picards... Les études de cas ici réunies sont classées en trois thématiques : les tensions entre « tradition et modernité » (dans le gouren breton ou la farandole provençale) ; le rôle du sport dans la construction d'un « autonomisme » régional (en Corse, Catalogne et Italie du Nord) ; les relations entre ces identités sportives régionales et les rapports de domination sociale (en Alsace, en Belgique et dans le Nord de la France). Au-delà des questionnements, ce sont là autant de témoignages de ce qui se joue entre deux tendances apparemment contradictoires :

d'une part, l'uniformisation des pratiques physiques et sportives dans une société mondialisée ; de l'autre, l'aspiration à retrouver ses racines, à préserver des traditions et une identité

culturelle qui passent aussi par les pratiques sportives. *Identités sportives et revendications régionales (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*, dir. Sébastien Stumpp et Denis Jallat, Presses Universitaires de Grenoble, 160 p., 19,90 €.

## DICO DU SPORT FÉMININ

« Ce dictionnaire du sport au féminin touche à deux domaines sensibles : le sport lorsqu'il est pratiqué par les femmes, et la féminisation du vocabulaire pour les désigner », explique l'auteure, la linguiste Christiane Tetet. En effet, à la difficile conquête du sport par la femme s'est ajoutée celle, tout aussi ardue, de la parité

linguistique. Avant de s'imposer, la forme féminine est parfois passée par différents stades : le masculin, puis le masculin avec adjonction de l'adjectif « féminin » ou des substantifs « femme », « dame », « fille » en anté ou postposition. Ce dictionnaire se veut une approche originale de l'histoire du sport au féminin, à travers sa réalisation langagière dans le discours sportif. *Dictionnaire du sport au féminin*, Christiane Tetet, préface de Valérie Fourneyron, édité par le Cros de Franche-Comté ([franchecomté@franceolympique.com](mailto:franchecomté@franceolympique.com)), 302 p., 35 €.

## SPORTIFS HIGH TECH

« Aucune technologie ne peut remplacer les trois ingrédients indispensables à la victoire : le talent du sportif, l'intelligence de l'entraîneur et les longues heures d'entraînement. Cependant, gagner une médaille d'or sans l'aide des technologies d'avant-garde n'est plus possible, la différence entre la gloire olympique et l'anonymat se mesurant en centimètres ou en centièmes, voire en millièmes de seconde ». Sans forcément souscrire à ce discours motivé par la seule recherche de la performance, on pourra se passionner pour ce tableau aussi exhaustif que possible des technologies les plus avancées (matériaux, instruments, méthodes, logiciels) mises au service du cyclisme, de la natation, du football et du ski, quatre sports ici choisis par l'auteur (l'ingénieur Nunzio Lanotte, qui a travaillé avec le comité olympique italien) pour leur haute teneur en innovation. ● Ph.B.



*Sportifs high tech*, Nunzio Lanotte, éditions Belin, 2012, 160 p., 23 €.

## abonnez-vous !

EN JEU VOUS PROPOSE DÉSORMAIS 3 FORMULES D'ABONNEMENT :

- 10 numéros □ 21,60 € (Ufolep et Usep)
- 5 numéros □ 13,50 € Ufolep (octobre, décembre, février, avril, juin)
- 5 numéros □ 13,50 € Usep (septembre, novembre, janvier, mars, mai)

Vos coordonnées : .....

Je joins un chèque postal bancaire de la somme de..... à l'ordre de EJ GIE

À....., le..... Signature :

### LUTTE CONTRE LE DOPAGE : SANCTIONS

L'agence française de lutte contre le dopage (AFLD) nous demande de diffuser les sanctions prises à l'encontre des sportifs suivants, convaincus de dopage :

M<sup>me</sup>...\* (non licenciée - athlétisme) : interdiction de participer pendant quatre ans aux compétitions et manifestations sportives organisées ou autorisées par les fédérations sportives françaises (présence de testostérone). M<sup>me</sup>... est suspendue jusqu'au **10 avril 2017 inclus**.

M. Olivier REYNAUD (non licencié - cyclisme) : interdiction de participer pendant deux ans aux compétitions et manifestations sportives organisées ou autorisées par la Fédération française de cyclisme, par la Fédération française de triathlon, par la Fédération française du sport d'entreprise, par la Fédération sportive et gymnique du travail et par l'Union française des œuvres laïques d'éducation physique (n'a pu produire la totalité de la miction requise). M. REYNAUD est suspendu jusqu'au **28 avril 2015 inclus**.

M. Hassan HIRT (FF athlétisme) : interdiction de participer pendant deux ans aux compétitions et manifestations sportives organisées ou autorisées par les fédérations sportives françaises (présence d'érythropoïétine). M. HIRT est suspendu jusqu'au **16 décembre 2014 inclus**.

M. Pierre-Adrien LODS (non licencié - athlétisme) : interdiction de participer pendant deux ans aux compétitions et manifestations sportives organisées ou autorisées par la Fédération française d'athlétisme (non présentation de l'intéressé au contrôle). M. LODS est suspendu jusqu'au **6 mai 2015 inclus**.

M. Mohammed ATTAR (FF savate boxe française et disciplines associées) : interdiction de participer pendant un an aux compétitions et manifestations sportives organisées ou autorisées par la Fédération française de savate boxe française et disciplines associées, par la Fédération française de boxe, par la Fédération française des sports de contacts et disciplines associées, par la Fédération de muaythai et disciplines associées et par la Fédération fighting full contact et disciplines associées (présence de nicéthamide et de son métabolite N-éthylnicotinamide). M. ATTAR est suspendu jusqu'au **18 juillet 2013 inclus**.

M. Alexander BUDARAGIN (non licencié - cyclisme) : interdiction de participer pendant deux ans aux compétitions et manifestations sportives organisées ou autorisées par les fédérations sportives françaises (présence d'érythropoïétine). M. BUDARAGIN est suspendu jusqu'au **23 juin 2015 inclus**.

M. Gino CASAGRANDE (FF rugby) : interdiction de participer pendant trois ans aux compétitions et manifestations sportives organisées ou autorisées par les fédérations sportives françaises (présence de 16β-hydroxystanozolol, de 19-norandrostérone, d'a-trembolone de boldénone et de son métabolite 5β-androst-1-en-17β-ol-3-one et de testostérone). M. CASAGRANDE est suspendu jusqu'au **22 janvier 2016 inclus**.

\*En accord avec certaines dispositions prévues par la loi, le nom de cette personne (mineure) n'est pas reproduit.